

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026 DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 17 Nombre de Conseillers votants : 18</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

**Présents** : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÛCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

**Absent excusé** : Monsieur Didier CRESPEL

**Pouvoir** : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sort de la salle.

#### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PARC LOCATIF

Le résultat de l’exercice 2025 du budget parc locatif est le suivant :

- Fonctionnement

Dépenses : 32 823,44 €

Recettes : 45 832,83 €

Soit un excédent de : 13 009,39 €

- Investissement

Dépenses : 22 210,00 €

Recettes : 28 530,36 €

Soit un excédent de : 6 320,36 €

➤ **Résultats de clôture :**

- Fonctionnement

Excédent de 2025 : 13 009,39 €

Excédent de 2024 : 229,16 €

Soit un excédent cumulé de : 13 238,55 €

- Investissement

Excédent de 2025 : 6 320,36 €  
Déficit de 2024 : 9 017,94 €  
Soit un déficit cumulé de : 2 697,58 €

Il convient d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget parc locatif.

La commission finances du 20 avril 2026 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du budget du parc locatif.**

Éric ROULIER  
Maire

Reçu au contrôle de légalité  
le 21/05/2026  
Publié ou notifié  
le 26/05/2026  
Le Maire,

